



ESCALES OCCITANIE

Études, Statistiques, Clés d'Analyse Locale Économique et Sociale

Les accidents du travail en Occitanie de 2011 à 2018

Entre 2011 et 2018, en Occitanie, la fréquence des accidents du travail par rapport au nombre d'heures rémunérées, a diminué de près de deux points, soit une baisse similaire au niveau national.

La gravité des accidents du travail a également légèrement diminué (-0,7 point), mais beaucoup moins qu'au niveau national (-3,1 points). La part des accidents mortels a sensiblement augmenté dans la région, alors qu'elle est restée stable au niveau national.

Globalement sur l'ensemble de la période, les accidents du travail restent plus fréquents et plus graves en région Occitanie qu'en France.

Les principaux indicateurs de 2011 à 2018



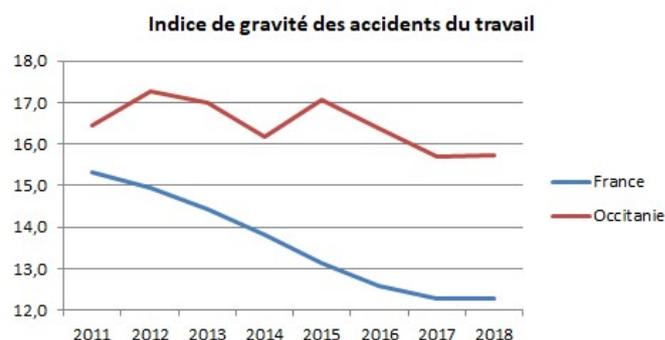
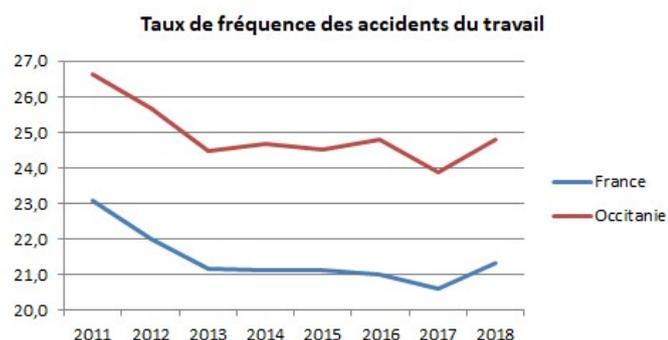
Accidents du travail de 2011 à 2018 en région Occitanie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2011 - 2018 ¹	
									Occitanie	France
Nombre d'accidents du travail (AT)	61 160	59 425	56 875	58 270	58 381	58 912	57 898	60 667	471 588	5 357 230
Taux de fréquence des AT	26,6	25,7	24,5	24,7	24,5	24,8	23,9	24,8	24,9	21,4
Indice de gravité des AT	16,5	17,3	17,0	16,2	16,5	16,4	15,7	15,8	16,5	13,6
Proportion d'AT avec IPP ² (en %)	6,0	6,5	6,2	6,0	6,5	6,4	6,3	5,9	6,2	6,2
Taux moyen d'IPP des AT avec IPP ²	10,3	10,4	11,1	11,0	10,4	10,4	10,5	10,7	10,6	10,3
Nombre d'AT mortels	58	59	74	69	67	66	62	67	522	4 719
Nombre d'AT mortels pour 1 000 AT	0,95	0,99	1,30	1,18	1,15	1,12	1,07	1,10	1,11	0,88

Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee Traitement : Dares et Drets Sese Définitions et précisions méthodologiques : Page 6

¹ Indicateur calculé sur la période 2011-2018

² Incapacité Partielle Permanente



Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Drets Sese

Les secteurs d'activité

Taux de fréquence des accidents du travail par secteur d'activité

Taux de fréquence par secteur d'activité (NAF 5)

SECTEUR D'ACTIVITE	2011-2018 ¹	Evolution 2011-2018 (en points)
Intérim	44,5	-4,3
Construction	44,0	-12,2
Agriculture	33,5	-0,3
Services non marchands	27,2	+6,0
Commerce	22,8	-0,4
Industrie	20,4	-5,1
Services marchands (hors intérim)	19,8	-1,2

Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

Taux de fréquence par secteur d'activité (NAF 38) - TOP 5

SECTEUR D'ACTIVITE	2011-2018 ¹	Evolution 2011-2018 (en points)
RZ- Arts, spectacles, activités récréatives	59,2	-1,5
NI- Agences de travail temporaire	44,7	-4,7
FZ- Construction	44,0	-12,2
QB- Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement	43,3	+3,8
HZ- Transports et entreposage	34,7	-5,4

¹ Indicateur calculé sur la période 2011-2018

Indice de gravité des accidents du travail par secteur d'activité

Indice de gravité par secteur d'activité (NAF 5)

SECTEUR D'ACTIVITE	2011-2018 ¹	Evolution 2011-2018 (en points)
Agriculture	49,5	+9,1
Construction	37,2	-6,4
Intérim	30,1	-15,1
Industrie	14,5	-1,1
Commerce	12,3	-1,2
Services non marchands	11,9	+3,9
Services marchands (hors intérim)	11,6	+0,4

Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

Indice de gravité par secteur d'activité (NAF 38) - TOP 5

SECTEUR D'ACTIVITE	2011-2018 ¹	Evolution 2011-2018 (en points)
AZ- Agriculture, sylviculture et pêche	49,5	+9,1
FZ- Construction	37,2	-6,4
NI- Activité des agences de travail temporaire	29,1	-13,8
BZ- Industries extractives	27,0	+45,9
CG- Fabrication produits caoutchouc et plastique	25,4	+7,9

¹ Indicateur calculé sur la période 2011-2018

Entre 2011 et 2018, en Occitanie, le secteur de l'intérim présente le risque d'accident du travail le plus élevé, suivi de la construction. Le turn-over et le changement régulier d'environnement professionnel peuvent rendre difficile la mise en place d'une prévention des risques efficace pour les salariés intérimaires. Concernant la construction, elle représente un secteur où les risques sont multiples, tels que la manutention de charges lourdes, les travaux en hauteur sur des échafaudages ou échelles, ou encore l'exposition aux intempéries (chaleur, froid, humidité).

Néanmoins, ces deux secteurs sont également ceux qui ont vu leurs indices d'exposition (fréquence et gravité) le plus diminuer, les services non marchands étant le seul principal secteur à connaître une hausse de la fréquence des accidents du travail (+6,0 points), tout comme au niveau national.

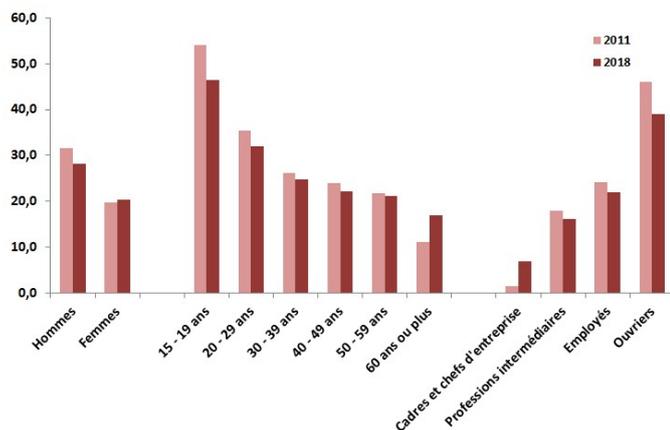
Parmi les secteurs avec les accidents du travail les plus fréquents sur la période, apparaissent l'hébergement médico-social, mais aussi le secteur des arts et spectacles (peut-être dus aux nombreux festivals et tournages en Occitanie).

L'agriculture enregistre les accidents du travail les plus graves. Les expositions y sont multiples, comme le travail en extérieur, l'utilisation de machines potentiellement lourdes et dangereuses, mais également celle de produits phytosanitaires sensibles, ou encore le contact avec des animaux.

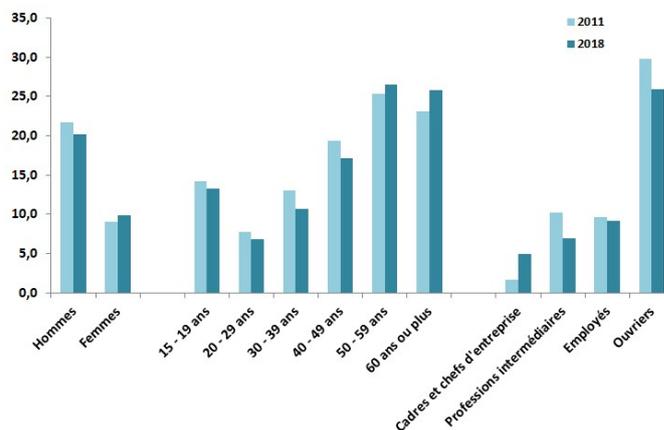


Les caractéristiques des victimes et de l'établissement

Taux de fréquence des accidents du travail
selon les caractéristiques de la victime

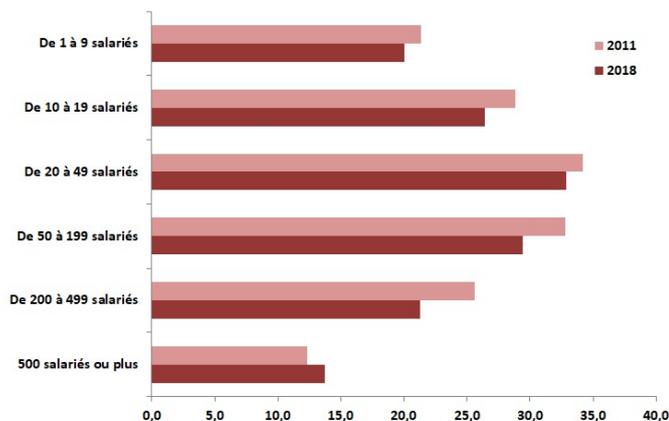


Indice de gravité des accidents du travail
selon les caractéristiques de la victime

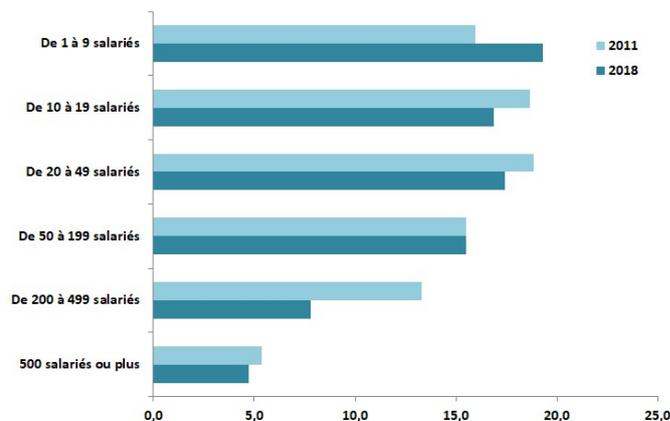


Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

Taux de fréquence des accidents du travail
par taille de l'établissement



Indice de gravité des accidents du travail
par taille de l'établissement



Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

Entre 2011 et 2018, en Occitanie, la fréquence des accidents du travail a diminué pour les hommes de plus de trois points, alors qu'elle a légèrement augmenté pour les femmes (+0,6 point). Ce constat est identique, et dans les mêmes proportions au niveau national. La gravité des accidents du travail a également diminué chez les hommes (-1,6 point), à l'inverse de celle des femmes (+0,8 point), pourtant en baisse au niveau national (-1,3 point).

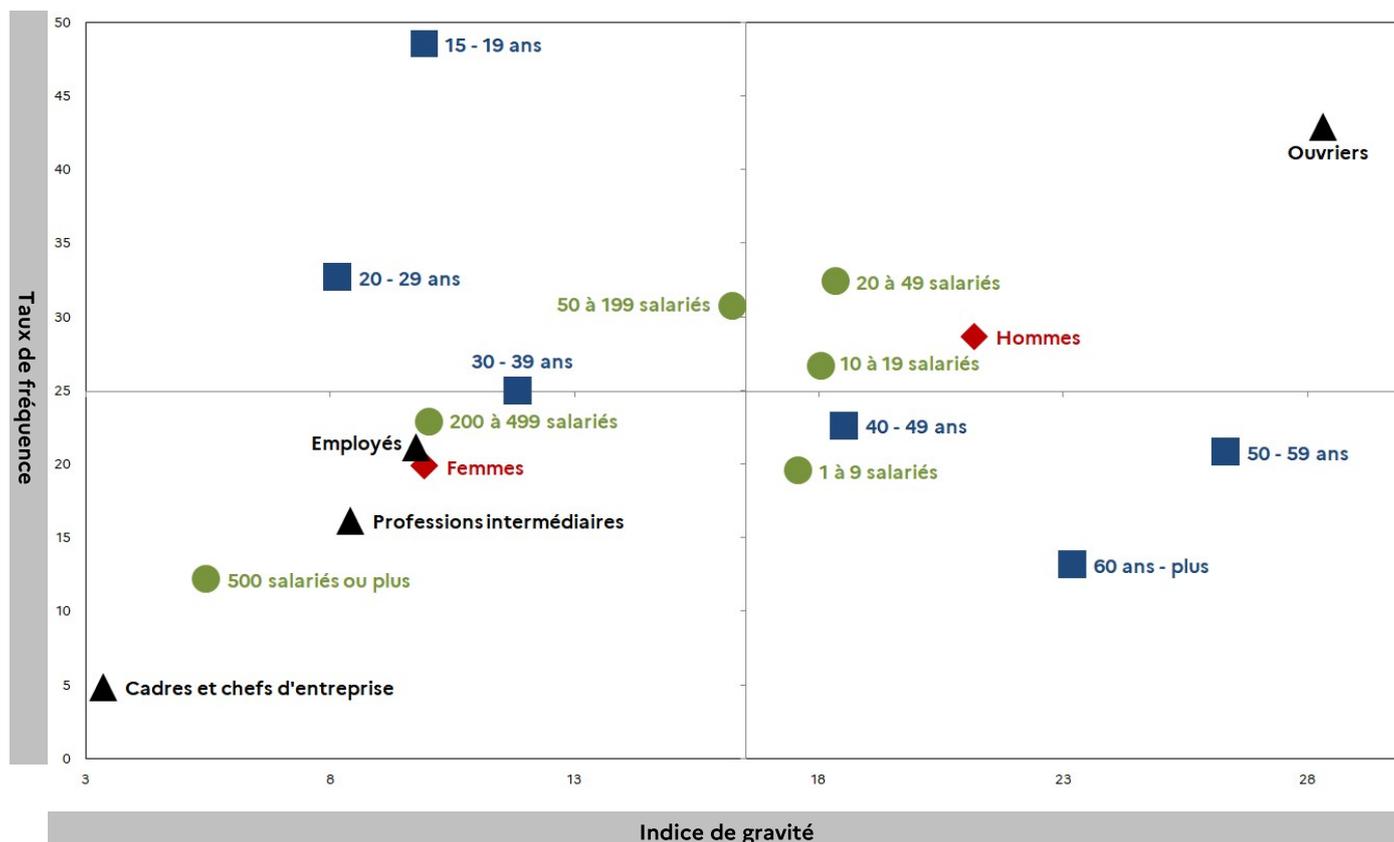
Sur la période, la fréquence des accidents du travail a baissé dans l'ensemble des tranches d'âge en Occitanie, mis à part pour les 60 ans et plus (+5,8 points). Globalement, comme au niveau national, cette baisse ralentit quand l'âge augmente. De la même manière, l'augmentation de l'âge semble contribuer à la gravité des accidents du travail. Ainsi, en Occitanie, la gravité des accidents du travail a diminué de manière croissante jusqu'à l'âge de 50 ans. Cela peut s'expliquer par la montée en compétence et l'expérience des travailleurs. En revanche, à partir de 50 ans la gravité des accidents de travail augmente proportionnellement avec l'âge.

De 2011 à 2018, la fréquence et la gravité des accidents du travail ont baissé dans l'ensemble des catégories socio-professionnelles en Occitanie, hormis chez les cadres et chefs d'entreprise (+5,3 points et +3,2 points). Tout comme aussi au niveau national, les ouvriers sont ceux dont les indices d'exposition aux accidents du travail ont le plus diminué (-7,2 points et -3,8 points).

Sur ces sept années, la fréquence des accidents du travail a diminué dans la région quelle que soit la taille de l'établissement, mis à part pour ceux de 500 salariés et plus (+1,4 point). La plus forte baisse concerne les établissements de 200 à 499 salariés (-5,5 points). Concernant la gravité des accidents du travail, seuls les petits établissements (<10 salariés) la voient augmenter (+3,3 points), alors qu'au niveau national, elle diminue quelle que soit la taille de l'établissement.

En détail

Taux de fréquence et indice de gravité des accidents du travail (2011-2018) par caractéristiques des victimes et de l'établissement



Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

Note de lecture :

L'axe vertical (taux de fréquence) coupe l'axe horizontal (indice de gravité) au niveau de l'indice régional calculé sur l'ensemble de la période 2011 à 2018 (taux de fréquence = 24,9, indice de gravité = 16,5).

Ainsi, plus une catégorie se situe en haut du graphique, plus les accidents du travail y sont fréquents, et plus une catégorie se situe à droite du graphique, plus les accidents du travail y sont graves.

Exemple : sur la période, les ouvriers ont un taux de fréquence de 42,9 et un indice de gravité de 28,3, soit au-dessus de la moyenne régionale pour les deux indicateurs.

Entre 2011 et 2018, les accidents sont plus fréquents et plus graves chez les hommes que chez les femmes.

Cette différence d'exposition peut être liée aux types de postes occupés. En effet, les ouvriers représentent la catégorie socio-professionnelle la plus touchée, que ce soit en termes de fréquence ou de gravité. La main d'œuvre est aussi majoritairement masculine dans les secteurs les plus exposés, que sont la construction et l'agriculture.

Les cadres et chefs d'entreprise présentent des expositions moindres, mais sont, cependant, les seuls à voir leurs taux de fréquence et indice de gravité augmenter entre 2011 et 2018.

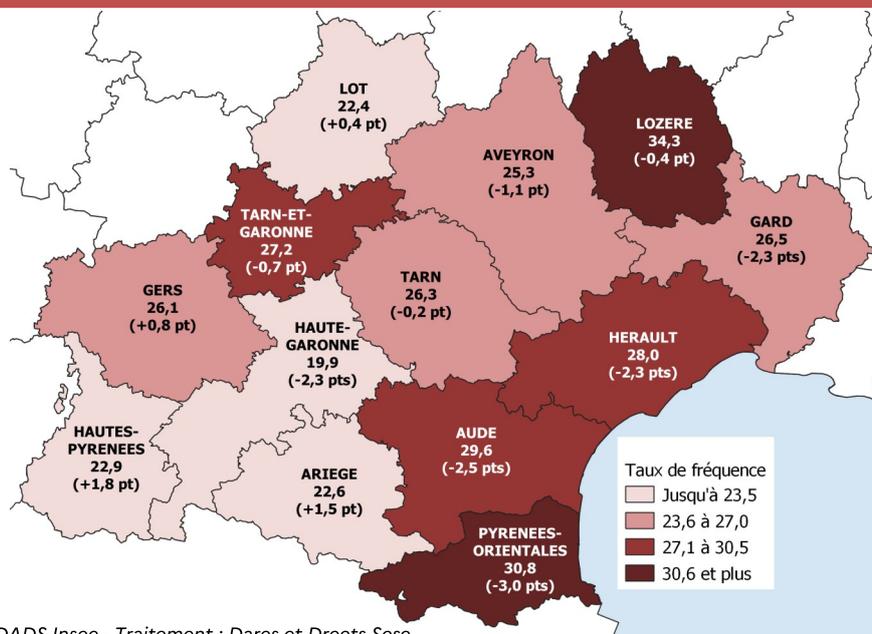
D'autre part, l'âge semble avoir une certaine incidence sur la survenue des accidents du travail. En effet, le taux de fréquence décroît avec l'âge, quand l'indice de gravité a plutôt tendance à augmenter. Ainsi, les accidents seraient plus fréquents en début de carrière, mais plus graves en fin de carrière.

Les plus gros établissements (> 500 salariés) sont ceux où les accidents du travail sont les moins fréquents et les moins graves. Les moyens et procédures de prévention y sont davantage développés que dans les établissements de taille moindre, avec notamment l'obligation de constitution d'un CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail).



Les départements

Taux de fréquence cumulé des accidents du travail entre 2011 et 2018 et évolution entre 2011 et 2018 par département

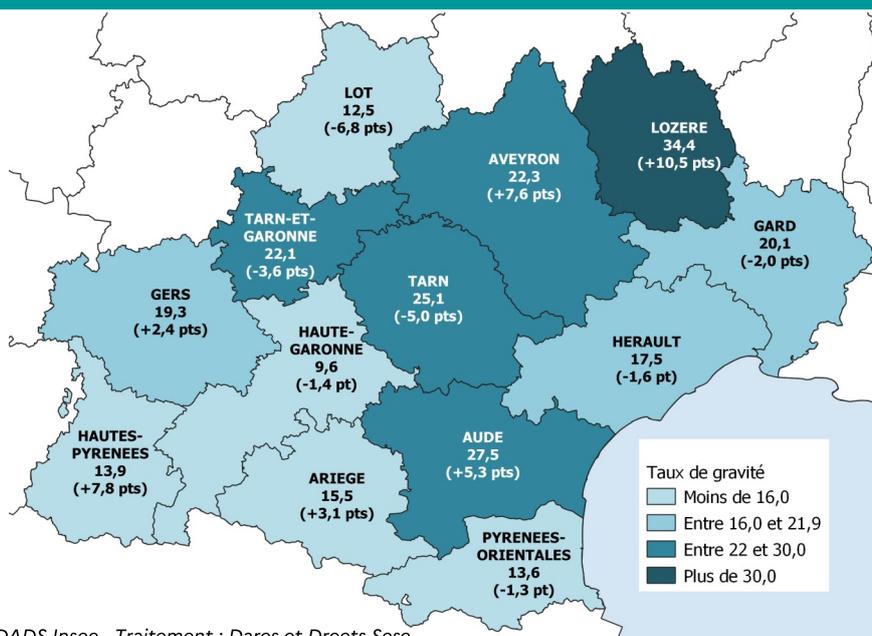


Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

En Occitanie, sur la période 2011-2018, la fréquence des accidents du travail la plus élevée est observée en Lozère et dans les Pyrénées Orientales (taux supérieur à 30), quand la Haute-Garonne affiche la fréquence la plus faible (seul taux inférieur à 20 dans la région).

Sur la période, la fréquence des accidents du travail augmente plus fortement dans les Hautes-Pyrénées (+1,8 points) et l'Ariège (+1,5 points), alors qu'elle diminue significativement dans les Pyrénées-Orientales (-3,0 points) et l'Aude (-2,5 points).

Indice de gravité cumulé des accidents du travail entre 2011 et 2018 et évolution entre 2011 et 2018 par département



Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

En Occitanie, sur la période 2011-2018, les accidents du travail sont globalement plus graves en Lozère (seul indice supérieur à 30 dans la région), quand la Haute-Garonne affiche la gravité moyenne la plus faible (seul indice inférieur à 10 en Occitanie).

Sur la période, la gravité des accidents du travail augmente plus fortement en Lozère (+10,5 points), alors qu'elle diminue significativement dans le Lot (-6,8 points).



Les accidents de trajet

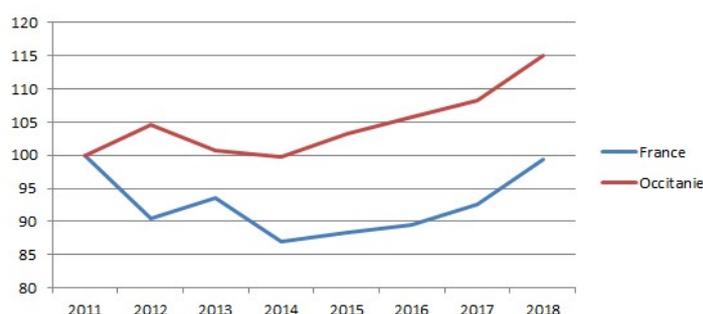
Accidents de trajet de 2011 à 2018 en région Occitanie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2011 - 2018 ¹	
									Occitanie	France
Nombre d'accidents de trajet (TR)	6 550	6 849	6 603	6 537	6 767	6 928	7 097	7 531	54 862	738 600
Proportion de TR avec IPP (en %)	10,9	10,2	10,9	9,2	10,7	8,6	9,0	8,2	9,7	8,3
Taux moyen d'IPP des TR avec IPP	15,6	15,2	13,6	14,0	13,3	14,8	13,9	14,5	14,4	13,6
Nombre de TR mortels	43	37	33	28	34	34	24	36	269	2 479
Nombre de TR mortels pour 1 000 TR	6,5	5,4	5,0	4,3	5,0	4,9	3,4	4,8	4,9	3,4

Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Drets Sese

¹ Indicateur calculé sur la période 2011-2018

Accidents de trajet de 2011 à 2018 (base 100 - année 2011)



Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Drets Sese

Entre 2011 et 2018, le nombre d'accidents de trajet a augmenté de 15,0%, passant de 6 550 accidents en 2011 à 7 531 en 2018, alors qu'une quasi stabilité est observée au niveau national (-0,6%), les deux tendances semblant, cependant, se rapprocher depuis 2015.

Les accidents de trajet apparaissent aussi un peu plus graves en Occitanie. Sur la période, la proportion cumulée d'accidents de trajet avec IPP (Incapacité Partielle Permanente) est supérieure dans la région (9,7% contre 8,3% au niveau national), tout comme le taux moyen cumulé d'IPP (14,4 contre 13,6 au niveau national). Ces deux indicateurs de gravité sont cependant à la baisse.

Le nombre moyen d'accidents mortels pour 1 000 accidents de trajet est aussi plus élevé en Occitanie (4,9 contre 3,4 au niveau national). Le nombre d'accidents de trajet mortels a cependant fortement diminué, suivant la tendance nationale.

Définitions et précisions méthodologiques

Champ : Sont pris en compte les salariés du Régime Général gérés par la CNAM-TS (hors contractuels de la fonction publique), et salariés du Régime Agricole gérés par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Sont pris en compte les accidents du travail et les accidents de trajet reconnus par la CNAM-TS ayant occasionné au moins un jour d'arrêt de travail.

Taux de fréquence : c'est le nombre moyen d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures rémunérées.

Indice de gravité : c'est le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné par million d'heures rémunérées.

Taux moyen d'IPP : c'est le taux d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné en moyenne par un accident grave (avec IPP).

Accident de trajet : le taux de fréquence et l'indice de gravité ne sont pas calculés pour les accidents de trajet. Le temps passé au travail n'est, en effet, pas proportionnel au temps de trajet domicile-travail et travail-repas parcouru dans l'année et ne constitue pas une bonne base pour appréhender la fréquence des accidents de trajet

Directeur de publication : C. Lerouge

Réalisation : DREETS Occitanie (Service études statistiques évaluation)

DREETS Occitanie : 5, esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6